

Résolution sur le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que l'une des missions des établissements d'enseignement supérieur consiste à fournir un service à la société et à dispenser un enseignement et une recherche de qualité ;

Soulignant les liens étroits entre l'éducation, la recherche et l'innovation, permettant aux établissements d'enseignement supérieur de contribuer à la croissance et à la création d'emplois ;

Conscients du rôle important que peuvent jouer le transfert de connaissances, la formation et la valorisation de la recherche dans la mise en œuvre de la *Stratégie économique pour la Francophonie* ;

Constatant les efforts déployés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les opérateurs, en particulier l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans la mise en réseau des lieux et des acteurs de l'innovation, notamment grâce au projet de *Réseau francophone de l'innovation* et aux initiatives du *Fonds francophone pour l'innovation numérique* ;

Reconnaissant l'importance des liens entre le milieu entrepreneurial et les établissements d'enseignement supérieur dans l'accompagnement à la structuration de l'environnement économique et sociétal local ainsi qu'au rayonnement des écosystèmes locaux ;

Réaffirmant l'importance des apports et du rôle stratégiques des écosystèmes locaux pour un développement économique durable et inclusif contribuant à l'émergence d'une vision économique francophone en mobilisant toutes les compétences des spécialistes des secteurs privé et public ainsi que de la société civile ;

Déterminés à favoriser un accès privilégié aux compétences et technologies présentes au sein de l'espace francophone afin de stimuler l'apparition d'entreprises nouvelles issues des travaux de recherche et de faciliter les interactions entre le monde académique et les milieux publics et privés ;

Reconnaissons le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans leur capacité à renforcer l'espace économique francophone pour en faire un espace d'échanges, de coopération et de solidarité privilégié, mutuellement bénéfique ;

Saluons les actions de l'OIF et des opérateurs, en particulier celles de l'AUF, en faveur de la mise en place d'un nouvel espace universitaire francophone facilitant l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur et son ouverture vers d'autres réseaux internationaux ;

Appelons l'OIF et les opérateurs, en particulier l'AUF, à jouer au sein du réseau francophone de l'innovation (Finnov), un rôle actif dans la mise en place d'un espace francophone de la

valorisation, afin de promouvoir les liens entre entreprises et universités et faciliter le transfert de connaissance et de technologie ;

Demandons à l'OIF et aux opérateurs, en particulier à l'AUF, d'encourager la mise en place de mécanismes utiles pour la valorisation de la recherche, dont ceux permettant l'accès aux financements internationaux et les opportunités d'échange.